

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 24 octobre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 20/10/2023

Date de publication : 26/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECO, Mme Eliane BARNICAUD, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, M. Michel PAPE, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECO, M. Patrick EMOND en faveur de Mme Pascale BEGNIS, M. Michel PAPE en faveur de M. Olivier MERCIER, M. MICHEL FELDMANN en faveur de Mme Yannick CHARRETEUR.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-066**OBJET : CESSION PARCELLE B2399**

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Par délibération du 12 mai 2023, notre Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une partie complémentaire de la parcelle cadastrée section B n°1369, d'une surface de 243 m² à l'euro symbolique.

Il a été procédé à une division de la parcelle 1369 qui a donné lieu à la création des trois parcelles suivantes, propriétés de la commune, relevant de son domaine privé pour l'instant :

- B n°2397 (701m²)
- B n°2398 (189 m²)
- B n°2399 (46 m²)

La société "EXPERT CONTROL", future propriétaire des parcelles voisines (cadastrées B1371 et B2400), a sollicité la commune afin de faire l'acquisition de la parcelle B n°2399 dans le cadre de ses projets immobiliers.

Il est proposé au Conseil municipal d'accéder à la demande de la société "EXPERT CONTROL" et de lui céder la parcelle communale B n°2399, située en zone UD au PLU communal et d'une contenance de 46 m², au prix de 5 608€ (correspondant au prix d'achat par la commune d'une partie de la parcelle B n°1369, 701 m² au prix de 8€/m² - délibération du 5/2/2018)

La commune s'engage également à lui accorder une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée B n°2398. En contrepartie, l'acquéreur réalisera à ses frais les travaux d'aménagement d'un chemin sur les parcelles B n°2398.

Il est précisé que le prix négocié par la commune est supérieur à l'avis rendu par le service des domaines ce qui est autorisé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400174-20231024-DE-2023-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023

Affichage : 26/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que le service France Domaine a été sollicité, comme il se doit, pour avis lequel a été rendu le 12 octobre 2023,



Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la cession par la commune de la parcelle cadastrée B n°2399, issue de la division foncière de la parcelle cadastrée B n°1369, d'une contenance de 46m2, au profit de la société "EXPERT CONTROL", sise ZA Prato II à Pernes-les-Fontaines, au prix de 5608€,
- D'accepter la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée B n°2398 au profit des parcelles B n°2400 et B n°1371,
- De dire que la société "EXPERT CONTROL" prendra à sa charge les travaux d'aménagement du chemin à créer sur les parcelles B n°2398 et B n°2399,
- De fixer que Maître Arnoux, notaire à Bédoin, sera chargé de la rédaction des actes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint faisant fonction à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les actes notariés.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 26 . 10 . 23
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 26 . 10 . 23

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.